

# La feuille d'A.R.B.R.E

RÉSEAU AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ EN MAINE-ET-LOIRE



N°25 – octobre 2020

## Plans d'eau agricoles et biodiversité



**Vendredi 09 octobre** c'est la journée du réseau ARBRE : elle est consacrée aux plans d'eau agricoles (mares et réserves d'irrigation).

Pensez à vous connecter l'après-midi et à vous inscrire à la visite terrain matin. En tant que membre d'ARBRE, une information mail vous a été envoyée avec tous les renseignements.

Informations pratiques auprès d'Isabelle LECLERC : 02 41 96 77 62 ou mail [isabelle.leclerc@pl.chambagri.fr](mailto:isabelle.leclerc@pl.chambagri.fr)

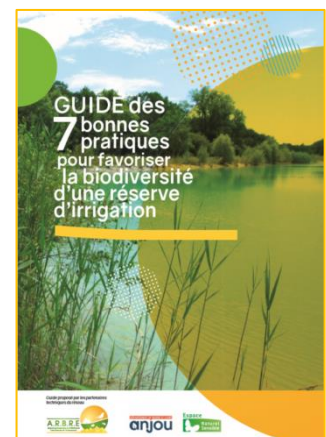
## Réserves irrigation et biodiversité

En 2019, 30 réserves d'irrigation faisaient l'objet d'une étude de leur biodiversité, en grande partie dans des exploitations du réseau A.R.B.R.E.

Les premiers résultats des observations vous étaient livrés dans [la feuille d'.A.R.B.R.E n°21](#) en août 2019.

Les enseignements de cette étude seront présentés le 09 octobre lors de la journée du réseau.

Ce travail d'enquêtes et d'observations aboutit aussi à un guide de recommandations pour mieux prendre la biodiversité en compte dans la conception et la gestion des plans d'eau d'irrigation : le guide sera disponible [ici](#) à compter du **15 octobre**.



(Source EDEN <sup>1</sup>)

## Les mares de Maine-et-Loire en quelques chiffres

- Quantité : 30 000 mares <sup>2</sup> dans le 49  
C'est une estimation par défaut : souvent positionnées dans les bords de champs, sous les arbres ou enfouies sous de la végétation dense, elles ne sont pas toujours visibles.
- Taille moyenne <sup>3</sup>: 530 m<sup>2</sup>
- Evolution : il ne resterait que 10% des mares présentes il y a 100 ans !

Les causes sont diverses mais c'est surtout la perte de leurs usages qui les a fait disparaître (abreuvement du bétail, exutoire des eaux usées de la ferme, bassin de pisciculture..). L'évolution du parcellaire agricole, l'urbanisation ont accentué le phénomène.

On les retrouve plus densément aujourd'hui dans les secteurs où il reste de l'élevage ou polyculture/élevage (Segréen, Mauges) et dans les territoires aux sols argileux propices à la rétention. Elles sont moins nombreuses sur la partie Layon Aubance, et peu présentes dans la vallée de la Loire même si les « boires » sont parfois présentes.



Les mares dans le réseau ARBRE  
(en 2019) :

Au-delà de leur engagement pour la conservation des mares, on estime que les **membres du réseau ont créé 8 mares et en ont restauré 27.**

## Les mares, une vocation patrimoniale à plusieurs titres !

- Biodiversité : on estime que 15 % des espèces des mares sont patrimoniales.
- La mare est une zone humide : ces zones régressent encore actuellement.
- Le patrimoine bâti : certaines mares sont maçonnées (lavoirs, fontaines...)
- Elle participe à l'ambiance paysagère (coassement en été...)
- Leurs rôles quantitatif (rétention) et qualitatif (zones tampons) pour l'eau.

## Etat général des mares

La perte des usages a engendré la perte de l'entretien courant des mares. Aujourd'hui, la grande majorité des mares du département a besoin d'entretien : réouverture (car fermée par la végétation), curage, reprofilage de berges...

## Coûts indicatifs

- Création : 600 € HT pour 100 m<sup>2</sup> (prix moyen)
- Restauration <sup>4</sup> : 1250 € HT <sup>5</sup>Evacuation boues : 60 €/heure HT

<sup>1</sup> E.D.E.N : Etude Des Equilibres Naturels est une association de Maine-et-Loire œuvrant particulièrement pour la connaissance, la gestion et la restauration des complexes bocagers (triptyque haie-mare-prairie).

<sup>2</sup> Source Fédération Régionale des Chasseurs : estimation via cartes IGN et photos aériennes.

<sup>3</sup> Sur 1000 mares échantillonnées ces 15 dernières années en 49

<sup>4</sup> Curage / reprofilage / Débroussaillage / faucardage / élagage / bûcheronnage

<sup>5</sup> Prix moyen sur 100 mares. Source EDEN.

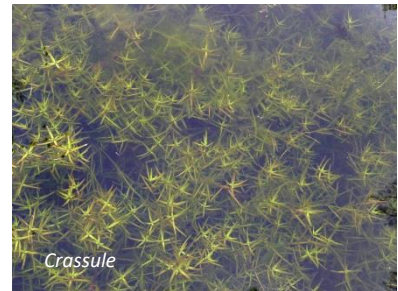
## Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)

(Source CEN<sup>6</sup>)

Les **milieux aquatiques sont très impactés par les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** car l'eau est un vecteur de dispersion très efficace et parce que les espèces aquatiques et amphibiennes (les plus embêtantes!) sont protégées des gelées hivernales.

Mais tous les types de milieux sont concernés en France. L'Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) recense ainsi **1 379 espèces de plantes exotiques et 708 espèces exotiques de faune** (chiffres visiblement sous-estimés). Les voies d'introductions sont **quasiment toutes liées aux activités humaines**. Ainsi,

- **38 %** des espèces végétales d'eau douce introduites en France l'ont été pour des raisons ornementales et **29 %** d'entre elles sont des plantes utilisées en aquariophilie (Muller, 2004).
- **44 %** des 43 espèces de poissons introduites sont naturalisées et, parmi celles-ci, près de la moitié ont été introduites pour la pêche de loisir (Keith & Allardi, 1997).



Crédit photo : Conservatoire d'espaces naturels Pays de Loire\_EL et centre de ressources EEE

### [Les EEE du bassin Loire Bretagne](#)

La France apparaît comme l'un des pays européens possédant le plus grand nombre d'espèces introduites. Les introductions sont **majoritairement d'ordre accidentel**. Elles sont souvent en lien avec le développement des **échanges commerciaux** entre les différentes régions du globe. Les EEE peuvent aussi venir d'introductions volontaires dans la nature ou s'être **échappées des lieux de culture ou d'élevage** (plantes ornementales issues des pépinières, d'oiseaux ou de mammifères échappés des parcs animaliers ou de cages, mammifères, ou élevés pour leurs fourrures).

Le rythme d'introduction de nouvelles espèces est croissant. Pour la métropole, un département français voit ainsi s'installer en moyenne **5 nouvelles EEE tous les dix ans** <sup>7</sup>.

[Panorama des listes d'EEE](#)

[EEE préoccupantes en Europe](#)

Communiquer ses observations et questions sur les EEE : [contacts EEE](#)

<sup>6</sup> CEN = Les Conservatoires d'Espaces Naturels animent le réseau d'acteurs « espèces exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne » dans le cadre du plan Loire grande nature

<sup>7</sup> Source : [Touroult et al., 2016](#)

## L'espèce du moment : le Crypsis faux-vulpin



Crédit photo : CPIE LOIRE ANJOU

Graminée de petite taille, relativement discrète. Il affectionne tout particulièrement les grèves humides, sableuses ou vaseuses, de bord des eaux ; profitant de la baisse progressive des eaux au cours de l'été, il se développe dans les secteurs dénués de végétation où la concurrence fait défaut. De ce fait le crypsis se rencontre principalement en Loire armoricaine. On peut néanmoins l'observer ponctuellement çà-et-là en dehors de la vallée sur les berges exondées des plans d'eau artificiels et notamment sur celles des plans d'eau d'irrigation. Le Crypsis faux-vulpin est considéré comme peu commun en Anjou où ses populations affichent une lente mais continue régression.

**N'hésitez pas à le signaler si vous le rencontrez !**

<https://cpie.kollect.fr/observatoire/index.php?module=fiche&action=fiche&d=floresup&id=93456>

Retrouvez toutes les feuilles d'ARBRE en cliquant ici



ou là



**Vous souhaitez rejoindre le réseau ARBRE ? Contactez**

Ambroise Bécot – CA49 – [ambroise.becot@pl.chambagri.fr](mailto:ambroise.becot@pl.chambagri.fr) – 06 13 36 13 49

Nicolas Beaumont – FDC49 – [n.beaumont@chasse49.fr](mailto:n.beaumont@chasse49.fr) – 06 60 88 92 34

**Avec l'aimable contribution de :**



**ARBRE, un partenariat :**

**Soutenu par :**

